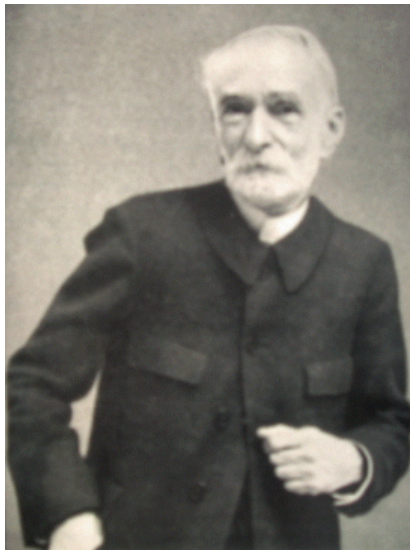


Vademecum 2012



© Lionel Henriod/mc2

Conditions générales et informations à nos clients



Professeur Bruno Galli-Valerio
(1867 – 1943)

Testament du Professeur Bruno Galli-Valerio :

"J'institue comme unique héritier l'Etat de Vaud pour qu'il crée un institut destiné à l'étude des maladies des animaux domestiques et sauvages, et des questions concernant le gibier et la pisciculture. Les recherches de cet institut, qui devra être rattaché au Service vétérinaire cantonal, seront faites essentiellement dans les cantons de Vaud et Valais et dans les parcs nationaux."

Tâches principales du laboratoire

L'Institut Galli-Valerio s'occupe principalement du dépistage des maladies infectieuses chez les animaux domestiques et sauvages, et des maladies de production - les maladies professionnelles - des animaux de rente. Dans ce vade-mecum vous trouverez un aperçu de nos activités dans le domaine du diagnostic, des renseignements pratiques pour l'envoi des échantillons et la collaboration avec notre laboratoire, ainsi qu'une liste de prix. Si vous avez des questions concernant des analyses, des critiques ou des commentaires, n'hésitez pas à nous contacter aux numéros que vous trouverez au point 1.2.

Vade-mecum 2012

1	Contacts	4
1.1	Adresse.....	4
1.2	Téléphone, télécopie, e-mail.....	4
1.3	Horaires et réception des échantillons pour analyse.....	4
1.4	Formulaires de demandes d'analyse et matériel pour envoi d'échantillons	5
2	Informations générales et organisation	5
2.1	Introduction: l'Institut Galli-Valerio - Laboratoire du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).....	5
2.2	Organigramme de l'Institut Galli-Valerio.....	7
2.3	Contrôles de qualité	8
3	Envoi des échantillons et rapports d'analyse	8
3.1	Prélèvement des échantillons pour analyse.....	8
3.2	Demandes d'analyse et identification du matériel	8
3.3	Emballages de conditionnement / transport	9
3.4	Transmission des résultats et rédaction des rapports d'analyse.....	10
3.5	Facturation	11
3.6	Conservation des échantillons pour analyse et des agents isolés	12
4	Catalogue des examens et tarifs	13
4.1	Anatomo-pathologie	13
4.2	Histologie	14
4.3	Bactériologie (y compris laits mammaires).....	15
4.4	Parasitologie	16
4.5	Mycologie.....	17
4.6	Sérologie.....	17
4.7	Analyses non effectuées	18
4.8	<u>Catalogue des analyses : tarifs et délais</u>	19
5	Abréviations	24

1 Contacts

1.1 Adresse

Institut Galli-Valerio (SCAV)
Laboratoire d'analyses vétérinaires
Rue César-Roux 37
CH - 1014 Lausanne - Adm. cant.
Site Internet : se référer au point 1.4

1.2 Téléphone, télécopie, e-mail

	Téléphone	Télécopie	e-mail
Institut Galli-Valerio	021 316 39 00	021 316 39 27	info.igv@vd.ch
PD Dr méd. vét. A. Waldvogel	021 316 39 07		andreas.waldvogel@vd.ch
Dr méd. vét. P. Boujon	021 316 39 05		patrick.boujon@vd.ch
Dr sci. L. Belloy	021 316 39 09		luc.belloy@vd.ch

En cas de difficulté pour nous joindre, vous pouvez contacter un vétérinaire du laboratoire sur le téléphone portable au numéro **079 716 40 35** entre 07h 30 et 17h les jours ouvrables.

1.3 Horaire et réception des échantillons pour analyse

Le bâtiment est fermé à clé en permanence et n'est pas directement accessible; si vous souhaitez apporter des échantillons, veuillez utiliser l'interphone de la porte ouest.

Du lundi au vendredi, service complet : 07.30 - 12.00
13.30 - 17.00

Samedi matin, service réduit : 08.00 - 10.30

Dimanches et jours fériés, fermé.

En dehors des heures d'ouverture, le container réfrigéré, derrière le bâtiment, est à votre disposition pour déposer du matériel. Il est équipé d'un cadenas à numéros. Pour obtenir le code veuillez-vous adresser à votre vétérinaire d'exploitation.

Pour des cas urgents et après avertissement préalable d'un vétérinaire du laboratoire, réception en dehors des heures régulières possible.

1.4 Formulaires de demandes d'analyse et matériel pour envoi d'échantillons

Les formulaires de demandes d'analyse et le matériel pour l'envoi d'échantillons sont disponibles auprès des préparateurs, à la réception ou au n° de téléphone **021 316 39 13**, si l'envoi par poste est souhaité.

Les formulaires sont également accessibles sur la page Internet de l'Institut Galli-Valerio (<http://www.vd.ch/>) en cliquant sur:

- le lien <Index A-Z>,
- la lettre <L>,
- <Laboratoire vétérinaire>
- et finalement <documents à télécharger>.

Le détail du matériel disponible pour l'envoi d'échantillons est décrit dans le point 3.3 "Emballage de conditionnement / transport".

Les emballages externes à l'Institut Galli-Valerio, utilisés par les demandeurs d'analyse, sont détruits après réception du matériel au laboratoire, exceptés les conteneurs isothermes «BoxTainer», qui sont nettoyés et immédiatement retournés à l'expéditeur.

2 Informations générales et organisation

2.1 Introduction

L'Institut Galli-Valerio est le laboratoire d'analyses vétérinaires rattaché au Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV) du Canton de Vaud; il est accrédité selon la norme ISO / CEI 17025 : 2005. Ses activités sont régies par les règlements en vigueur à l'Etat de Vaud.

Domaines d'activités de l'Institut Galli-Valerio :

1. Analyses officielles, dans le cadre de la lutte contre les épizooties et du contrôle des viandes.
2. Analyses privées demandées par les vétérinaires indépendants.
3. Analyses privées demandées par les particuliers ou les firmes.
4. Analyses d'animaux sauvages et de gibier demandées par les organes officiels ou par les particuliers.
5. Les recherches, rendues possibles grâce à la Fondation Galli-Valerio, se font souvent en collaboration avec des Universités. Les contributions de l'Institut sont principalement son expertise en médecine vétérinaire, son expérience en diagnostic vétérinaire et l'accès aux échantillons provenant des activités de routine. L'étude approfondie des épisodes de certaines maladies d'animaux domestiques et sauvages ainsi que des zoonoses représente un domaine d'intérêt particulier.

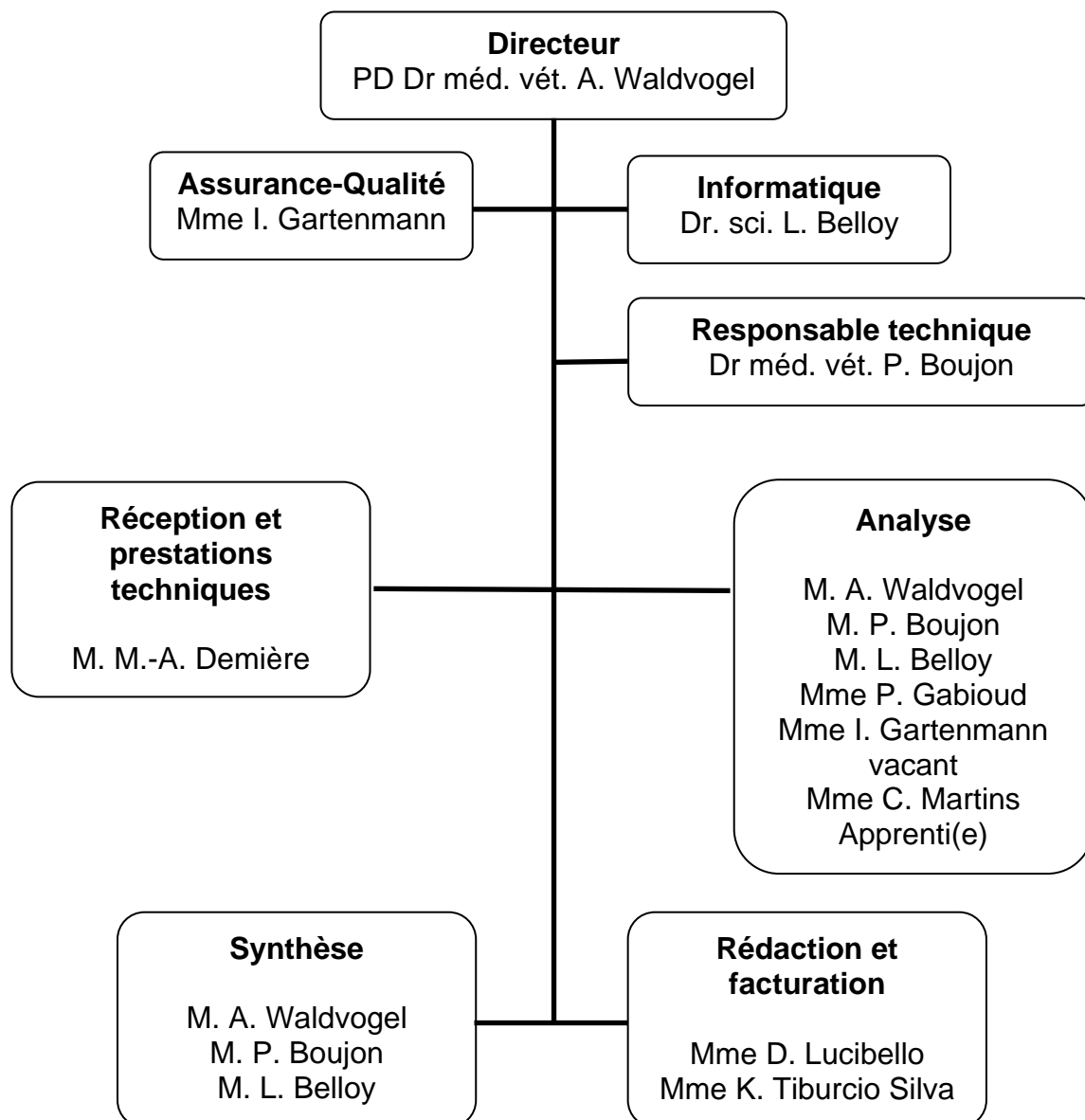
Le financement de l'Institut Galli-Valerio est assuré par :

1. Le budget ordinaire du Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV).
2. La Caisse d'assurance du bétail (CAB).
3. Le produit des analyses payantes.
4. La Fondation Galli-Valerio.
5. L'Office vétérinaire fédéral (laboratoire de référence pour les maladies épizootiques des abeilles).
6. Les fonds de recherche externes.

Principes généraux de fonctionnement de l'Institut Galli-Valerio :

1. La direction et son équipe sont au service de leurs clients et s'efforcent de satisfaire les besoins de ces derniers en matière de diagnostic vétérinaire.
2. Notre palette d'analyses de routine vous est présentée dans les pages qui suivent.
3. Une demande d'analyse présentant un caractère particulier devrait être annoncée par téléphone si possible à notre Directeur ou à son remplaçant.
4. Les cadres se tiennent à disposition des praticiens pour leur fournir l'adresse d'Instituts spécialisés dans des recherches non réalisables à l'Institut Galli-Valerio.
5. Les analyses vaudoises relevant du cadre de la police des épizooties ne peuvent être adressées à d'autres Instituts (laboratoires) qu'avec l'autorisation du Vétérinaire cantonal.
6. La gratuité d'une analyse peut être accordée après entente avec notre Directeur ou son remplaçant pour une raison précise (maladies extraordinaires, ou ayant un impact important ou dans le cadre d'un projet de recherche).
7. Tout problème concernant l'activité de l'Institut Galli-Valerio doit être soumis à notre Directeur.

2.2 Organigramme de l'Institut Galli-Valerio



2.3 Contrôles de qualité

L'Institut Galli-Valerio prend régulièrement part aux contrôles interlaboratoires nationaux et internationaux, disponibles dans le cadre des activités qu'il exerce (détails et informations auprès de la direction).

3 Envoi des échantillons et rapports d'analyse

3.1 Prélèvements des échantillons pour analyse

La qualité du matériel joue un rôle considérable dans la qualité et la fiabilité des résultats d'analyses, les envois doivent correspondre aux exigences suivantes:

- échantillon adéquat et représentatif du processus morbide (pour des questions ou cas inhabituels, nous vous recommandons de nous consulter avant l'envoi),
- prélèvement selon l'usage de l'art en vigueur pour la discipline concernée (selon chapitre 4),
- emballage méticuleux et adapté à la nature de l'échantillon dans un récipient étanche, entouré de matériel absorbant, protégé contre les chocs et la pression (risque de souillure à la poste),
- Pour l'envoi des animaux morts utiliser des emballages solides, les revêtir d'un premier sac plastique étanche, emballer le cadavre dans un deuxième sac plastique étanche, mettre ce dernier dans l'emballage et le remplir de matériel absorbant.
- transport par les voies les plus rapides ou adapté aux possibilités de conservation de l'échantillon.

3.2 Demandes d'analyse et identification

Le matériel envoyé doit être identifié de façon certaine, l'usage de feutres indélébiles est vivement recommandé pour les inscriptions sur les matériaux de conditionnement (tubes plastiques par exemple).

Nous vous recommandons d'utiliser nos formulaires (se référer au point 1.4).

La formule de demande d'analyse doit être correctement remplie, en indiquant :

- les nom et adresse du propriétaire ou du détenteur de l'animal,
- l'identification de l'animal concerné (espèce, âge, sexe, n° de marque) / des animaux (n° des marques),
- la date, l'heure et le type de la mort éventuelle (péri, euthanasié, abattu à – lieu d'abattage),
- la nature et la date du prélèvement de l'échantillon à analyser,
- les examens souhaités et les questions auxquelles il nous faudrait apporter des réponses,
- l'anamnèse, les traitements préalables, vaccinations, et le diagnostic de suspicion lorsqu'il existe,
- la durée d'évolution de la maladie (apparition lente ou brutale – période d'incubation),
- le nombre d'animaux encore malades ou ayant péri,
- tous changements dans la garde (alimentation, habitat, transport, achats, ventes),
- les nom et adresse du demandeur de l'analyse, qui date et signe le formulaire.

Dans les cas inhabituels, prière de nous contacter par téléphone.


Echantillons inadéquats :

En règle générale, des lacunes aux conditions énoncées sous 3.1 et 3.2 entraînent un retard dans le déroulement de l'analyse, compromettent la fiabilité des résultats d'examen, ou dans les cas graves, rendent impossible la réalisation du mandat confié.

Des récipients cassés, un acheminement postal inapproprié, des échantillons desséchés, en état d'autolyse avancée, souillés, sont autant de situations où l'analyse demandée sera refusée.

3.3 Emballages de conditionnement / transport

Nous rendons attentifs nos clients au fait que le matériel envoyé doit être correctement emballé, de manière à exclure toute souillure de l'environnement lors du transport.

 Les colis envoyés le jeudi après-midi et le vendredi doivent être acheminés par express, afin de garantir que le matériel ne reste pas à température ambiante tout le week-end !

L'Institut Galli-Valerio dispose de matériel de conditionnement et de transport destiné à ses clients.

Dans ce but, sont mis gratuitement à disposition, les articles cités dans les tableaux suivants :

dans le cadre (exemples)	destiné à contenir (exemples)	article de conditionnement
sérologie officielle	sang	tubes stériles à bouchon blanc vissé, PP, 10 ml, sérigraphiés Vacutainer® (avec ou sans EDTA): tubes, aiguilles et capuchons
laits mammites bactériologie et parasitologie bactériologie générale	lait exsudat – matières fécales urine petits prélèvements	tubes stériles à bouchon blanc vissé, PP, 10 ml, sérigraphiés
bactériologie	exsudat – matières fécales	écouvillons stériles neutres
bactériologie	exsudat	écouvillons stériles sur gélose (Amies)
bactériologie et recherche MCE	germes délicats et T. equigenitalis	écouvillons stériles au charbon

article de transport	destiné à contenir (exemples)	voie postale (courrier ECR)
étuis plastiques 10 tubes	tubes PP 10 ml à bouchons étroits	courrier lettres
enveloppes poste (épaisseur max. 2 cm)	étuis plastiques 10 tubes	courrier lettres

Sur demande et pour les clients réguliers, l'Institut Galli-Valerio met à disposition des conteneurs isothermes réutilisables, servant au transport d'échantillons («BoxTainer»), ou d'autres articles de prélèvement spécifiques.

3.4 Transmission des résultats et rédaction des rapports d'analyse

En général les rapports sont envoyés aux vétérinaires traitants.

Sur demande du mandant ou en cas de suspicion d'une infection / maladie qui nécessite des démarches immédiates, ou encore à l'initiative des cadres du laboratoire, des résultats intermédiaires peuvent être transmis par les cadres par téléphone. Ces résultats intermédiaires n'ont pas de valeur définitive.

Sauf discussion préalable et autorisation de la direction, seuls les cadres sont habilités à donner ou commenter ces résultats.

En règle générale, seuls les résultats définitifs ou ayant atteint la limite d'analyse de l'Institut Galli-Valerio, soumis à la validation médicale des vétérinaires, sont transmis.

La présentation des rapports d'analyse est liée au logiciel informatique utilisé et ne peut pas être adaptée aux vœux du mandant. Les rapports considérés comme terminés portent la mention «rapport complet» et sont signés par le cadre responsable du dossier.

L'original sur papier porte la signature manuscrite du cadre responsable du dossier, les éventuelles copies un fac-similé de ladite signature.

La distribution des exemplaires est généralement la suivante :

Le rapport original est envoyé, ainsi que la facture, au mandant de l'analyse (vétérinaire ou non vétérinaire); l'acheminement du rapport et des résultats s'effectue par la voie la plus rapide à disposition (Fax ou courrier "A"); des copies sont transmises sur demande du mandant ou dans le cadre de démarches officielles; la facture, mensuelle, est émise par le Centre de facturation de l'Etat de Vaud et envoyée par courrier.

Des exceptions sont possibles pour les vétérinaires et les organismes fournisseurs de nombreuses analyses.

Hors de la distribution décrite ci-dessus et des copies de résultats d'épizooties destinées aux autorités compétentes, des copies de rapports d'analyse ne sont pas envoyées par l'Institut Galli-Valerio à des tiers, sauf sur autorisation du demandeur. Le droit d'accès aux données est en principe réservé au mandant de l'analyse, selon la règle «qui paie commande».

L'accès aux locaux du laboratoire, pour des raisons de risque de contagion ou de présence de matériel biologique pouvant causer un traumatisme psychique ou sensoriel, n'est possible qu'avec l'autorisation de la direction; cet accès est habituellement réservé aux vétérinaires.

Des modifications ou compléments à un rapport complet sont parfois nécessaires; le rapport complet est alors réactivé, adapté ou complété, puis réédité avec la mention sous «Remarques» : «ce rapport annule et remplace celui du -date-».

L'original de la demande d'analyse, la feuille de travail du laboratoire (paillasse) et un exemplaire du rapport d'analyse sont archivés et conservés au moins 5 ans.

Les réclamations adressées par les mandants d'analyse au laboratoire sont systématiquement enregistrées par écrit dans un document du système assurance-qualité (réclamations); elles sont toutes soumises à la direction, qui apprécie le degré de responsabilité du laboratoire dans le dysfonctionnement ayant causé le mécontentement.

Une réponse écrite est donnée aux cas graves, des mesures pouvant réduire le dysfonctionnement sont étudiées et, dans la mesure des possibilités, mises en place.

3.5 Facturation

La personne ou l'institution à qui la facture doit être envoyée doit être clairement identifiée sur la demande d'analyse.

3.6 Conservation des échantillons pour analyse et des agents isolés

Les échantillons considérés comme relevant pour l'obtention de résultats significatifs sont conservés pendant tout le déroulement de l'analyse, dans la mesure du possible.

Après la validation médicale par les vétérinaires de l'Institut, et quand le rapport a été rendu par fax ou courrier, les échantillons sont en règle générale détruits.

Au vu des ressources limitées de stockage dont dispose l'Institut, aucune garantie de mise à disposition du matériel ne peut être accordée aux demandeurs d'analyse.

L'Institut Galli-Valerio est tenu, dans le cadre de l'Ordonnance sur les épizooties, de transmettre des échantillons à des laboratoires de référence, désignés par l'Office vétérinaire fédéral, pour confirmation de diagnostics. Il se réserve également le droit de conserver ou de confier à d'autres laboratoires intéressés des échantillons de valeur scientifique importante (travaux de recherche, collections, etc.).

Des fragments d'organes inclus en paraffine, provenant de l'histologie, sont conservés.

L'élimination des échantillons se fait par incinération, dans un centre reconnu par le Canton de Vaud pour cette activité. Le matériel présentant un risque de contagion ou dangereux pour la santé est préalablement autoclavé au sein du laboratoire.

Pour des raisons d'hygiène et de lutte contre la contagion potentielle, tout matériel confié pour analyse au laboratoire ne peut pas être rendu au demandeur et suit la filière d'élimination des échantillons.

Font exception (en respectant les règles de l'hygiène et de la prévention des maladies contagieuses) :

- les dépouilles ou parties d'animaux sauvages ou de zoo, de haute valeur zoologique, qui peuvent être rendues avec l'accord des autorités cantonales compétentes,
- les pièces soumises à l'analyse dans le cadre d'enquêtes de justice, pour contre-expertise,
- les restes d'un animal de compagnie, confiés à une firme spécialisée dans l'incinération individuelle des cadavres et le renvoi des cendres, ceci après une évaluation du risque microbiologique effectuée par la direction.

4. Catalogue des examens et tarifs

4.1 Anato-pathologie

Les autopsies peuvent rendre des résultats intéressants pour:

- déterminer la cause de la mort ou de la maladie
- confirmer ou exclure la présence d'une zoonose
- définir le risque de transmission à d'autres animaux
- la surveillance de certaines épizooties ou de maladies émergentes

Autopsie de cadavres d'animaux et examen de pièces anatomiques, à l'œil nu, en vue de déceler des anomalies ou des altérations morbides, permettant de poser un diagnostic, ferme ou de suspicion.

L'examen anatomopathologique n'est possible que sur des cadavres et des organes exempts d'altérations post-mortem importantes; la dégradation spontanée des tissus après la mort ou la dévitalisation, l'autolyse, reste l'obstacle principal à un diagnostic pathologique performant.

Les recommandations permettant d'optimiser la procédure sont les suivantes:

- refroidir à une température du réfrigérateur (2-8 C°) les pièces ou les cadavres, sans les congeler,
- acheminer le matériel au laboratoire dans les plus brefs délais,
- ne pas emballer les cadavres ou des grosses pièces encore chauds dans des sacs en plastique;
- inciser la paroi abdominale des cadavres d'animaux au pelage épais (chiens à poils longs, moutons),
- envoyer, si possible, plutôt des cadavres entiers que des fragments d'organes,
- avant d'envoyer les organes, il vaut mieux prendre contact avec un cadre,
- lors de pertes dans un groupe d'animaux, envoyer plusieurs cadavres (représentativité accrue).

A l'exception des cas forensiques l'autopsie ne donne guère de résultats utiles lorsque l'autolyse est déjà trop avancée. Il faut donc envoyer des cadavres d'animaux récemment décédés pour éviter des dépenses superflues.

Un empoisonnement aigu ne peut pas être exclu sur la base d'une autopsie parce que la plupart des toxines ne produit pas de lésions visibles et spécifiques. La recherche de poisons à l'aveugle est onéreuse (200 à 500.- par substance) et il n'est pas toujours possible de trouver une institution qui réalise ce type d'analyse. Si une recherche d'un poison est souhaitée, les organes appropriés sont congelés et conservés trois mois en attendant des instructions éventuelles sur la suite à donner. Les autres analyses sont terminées afin d'exclure une autre cause de maladie; le demandeur est informé par rapport dactylographié.

Après entente, pour des cas exceptionnels et sur demande spéciale, des autopsies de cadavres de plus de 100 kg peuvent être pratiquées dans un centre de collecte de sous-produits animaux (CCSPA), par les vétérinaires de l'Institut.

4.2 Histologie

Examen au microscope de fragments d'organes, en vue de détecter des anomalies ou des altérations morbides au niveau cellulaire. Complète l'examen anatomopathologique et dépend comme lui de l'état d'autolyse pour être performant. Nécessite une inclusion en paraffine et une coloration des tissus.

Les recommandations permettant d'optimiser la procédure sont les suivantes :

pour des échantillons épais (plus d'1 cm) ou pour lesquels un examen bactériologique est souhaité,

- refroidir à une température du réfrigérateur (2-8 C°) les pièces, sans les congeler et
- acheminer le matériel au laboratoire dans les plus brefs délais.

pour des échantillons minces (maximum 1 cm d'épaisseur),

- fixer de petits fragments de tissus au formol à 4 % (recette et conseils ci-dessous),
- fixer immédiatement après la mort ou l'ablation, surtout les intestins et les organes endocriniens.

Recette et conseils pour la fixation :

- Formol à 4 % \Rightarrow 100 ml de formol commercial concentré (env. 40 %) dans 900 ml d'eau du robinet; y dissoudre 11 g de NaCl et conserver dans un récipient en verre brun; la solution doit avoir un pH de 7 (attention, s'acidifie au cours des mois); la conservation peut être améliorée par un tampon phosphate. Du formol prêt à l'emploi est disponible à l'Institut Galli-Valerio.
- La fixation doit se faire dans un volume de formol d'au moins 10 fois celui de la pièce à fixer. Idéalement, l'épaisseur des tissus ne doit pas excéder 1 cm; la fixation de grosses pièces reste aléatoire, mieux vaut fixer des échantillons prélevés en périphérie, qui accompagneront le reste de la pièce non fixée.
- Les récipients utilisés seront étanches et à larges cols; les pièces fraîches et molles durcissent à la fixation et deviennent impossibles à extraire par un goulot étroit.
- Les échantillons doivent être prélevés en bordure des lésions, où la probabilité de mettre en évidence un potentiel agent infectieux ou de pouvoir jauger du caractère infiltratif d'un néoplasme est maximale.

4.3 Bactériologie (y compris laits mammites)

Recherche et identification de germes rencontrés en médecine vétérinaire ou lors de zoonoses, par visualisation microscopique directe ou par mise en culture.

L'examen bactériologique exige un prélèvement méticuleux; il complète l'examen clinique ou anatomopathologique.

Les recommandations permettant d'optimiser la procédure sont les suivantes:

- prélever des fragments d'organes suffisamment gros, dont la mise en culture est plus représentative,
- veiller à l'asepsie du prélèvement (instruments) et minimiser les risques de contamination,
- utiliser des emballages stériles, équipés d'un milieu de transport si le germe recherché est délicat,
- refroidir à une température du réfrigérateur (2-8 C°) les échantillons, sans les congeler,
- transporter ou expédier les échantillons au laboratoire par les voies les plus rapides.

L'examen direct au microscope, à l'aide de colorations spécifiques (Gram, Ziehl-Neelsen, Köster, Stamp, etc.), représente une démarche très utile pour la détection des germes difficiles à mettre en culture; il est donc important de présenter au laboratoire les échantillons sous leur forme la plus native possible.

L'identification de microorganismes est souvent plus difficile dans une pièce fixée au formol; lorsque la présence de microorganismes est suspectée (foyer fistulant par exemple), l'envoi de la pièce partagée, en partie fixée et en partie non fixée, permet d'entreprendre les démarches complétant l'examen histologique.

L'interprétation médicale des résultats exige une anamnèse précise et complète, par exemple des germes banaux peuvent être à la base de processus morbides graves, accompagnés de symptômes cliniques évidents.

Suivi des problèmes de mammites au niveau du troupeau (assainissement):

Lorsqu'un problème d'infection bactérienne est identifié au niveau d'un troupeau, un tarif préférentiel peut être accordé à un exploitant en vue d'assainir son cheptel, après discussion et entente avec l'Institut Galli-Valerio. Cette procédure sous-entend une collaboration étroite entre le vétérinaire traitant et le laboratoire, avec échange réciproque d'informations, dont les détails sont à fixer lors de la première prise de contact.

4.4 Parasitologie

Recherche et identification de formes parasitaires adultes ou immatures (œufs, larves) rencontrées en médecine vétérinaire, dans ou sur les animaux connus pour les héberger (endo- ou ectoparasites).

L'examen parasitologique nécessite une bonne connaissance de la biologie parasitaire.

Les recommandations permettant d'optimiser la procédure sont les suivantes :

Général :

- prélever des échantillons représentatifs ou cumulés, l'excrétion parasitaire pouvant être intermittente,
- refroidir à une température du réfrigérateur (2-8 C°) les échantillons, sans les congeler,
- transporter ou expédier les échantillons au laboratoire par les voies les plus rapides.

Conseils spécifiques pour les différents parasites :

- protozoaires fragiles (Giardia, Trichomonas, amibes, par exemple), prendre contact par téléphone avec le laboratoire pour définir les modalités de prélèvement et de transmission,
- structures suspectes d'anneaux de ténias, remarquées dans les matières fécales : expédier dans un tube séparé contenant de la solution physiologique de NaCl,
- gale du mouton : éviter de joindre une grande quantité de laine aux croûtes prélevées sur les moutons suspects d'être atteints de gale (effet de dilution des parasites); effectuer le prélèvement en bordure des lésions,
- trichines : envoyer de la musculature selon le tableau ci-dessous (sans tissu conjonctif ni graisse).

porc	diaphragme	min. 2 g
cheval	diaphragme ou langue ou muscles masticateurs	min.10 g
sanglier	diaphragme ou langue ou membre antérieur	min.10 g
autre gibier (p.ex. ours)	diaphragme	min.10 g

Un examen parasitologique négatif, notamment des matières fécales, ne permet pas d'exclure une infestation parasitaire. Afin d'augmenter la fiabilité de l'analyse, il est préférable de prélever des échantillons de plusieurs animaux ou de la répéter s'il faut exclure la présence d'un parasite spécifique.

Pour la recherche d'ectoparasites, les échantillons doivent être prélevés en bordure des lésions, où la probabilité de mettre en évidence un potentiel agent parasitaire est maximale.

4.5 Mycologie

Recherche et identification de dermatophytes (champignons responsables des mycoses cutanées) chez les animaux. La visualisation des éléments fongiques au microscope (examen mycologique direct) permet un diagnostic rapide; la mise en culture et la caractérisation morphologique / biochimique (examen mycologique par cultures), démarches qui prennent du temps (jusqu'à trois semaines), sont d'une portée étiologique, épidémiologique ou académique.

Les recommandations permettant d'optimiser la procédure sont les suivantes :


- prélever les échantillons par grattage, les poils coupés ou arrachés étant souvent faussement négatifs,
- récolter le matériel en quantité la plus importante possible,
- insister lors du prélèvement à la périphérie de la lésion (zone fraîchement altérée),
- emballer le matériel dans une feuille de papier lisse (empêche le développement de moisissures),
- expédier la feuille de papier pliée dans un sachet plastique fermant hermétiquement, séparée de la demande d'analyse,
- le matériel peut être acheminé dans une enveloppe, par courrier lettres «A».

Les mycoses profondes (intéressant les organes internes) ne sont pas fréquentes et leur présentation peut être variée; le prélèvement du matériel nécessaire à une analyse se fait selon entente téléphonique préalable avec un vétérinaire de l'Institut.

4.6 Sérologie

Les procédures sérologiques utilisées à l'Institut Galli-Valerio portent sur les animaux de rente ; pour les autres espèces, veuillez nous contacter.

Les recommandations permettant d'optimiser la procédure sont les suivantes :

- pour ELISA : quantité minimale: 2 ml de sang, sans anticoagulant,
-  pour PCR : sang avec anticoagulant EDTA,
- une analyse objective n'est possible qu'avec du sang ou du sérum non hémolysé,
- l'identification précise de chaque animal, sur la demande d'analyse, est impérative, si l'on veut pouvoir assurer la traçabilité en cas de résultat non négatif,
- pour les analyses officielles, le numéro BDTA complet (12 chiffres) doit être donné.

4.7 Analyses non effectuées

L'Institut Galli-Valerio n'effectue pas, actuellement, des analyses dans les domaines suivants :

- hématologie,
- chimie clinique au sens large (y compris tests de digestion, d'assimilation, dosages hormonaux, etc.),
- cytologie et sédiments urinaires,
- virologie par isolement et cultures cellulaires,
- sérologie canine, féline et équine (virale, bactérienne et parasitaire),
- toxicologie,
- analyses de denrées alimentaires, exceptée l'analyse microbiologique des viandes (OCV, art. 6),
- dermatopathologie,
- analyses des poissons.

4.8 Catalogue des analyses : tarifs et délais

Les délais de réponse indiqués sont en **jours ouvrables (J)**. Des situations exceptionnelles peuvent entraîner un dépassement net de ces délais.

- Les tarifs indiqués dans le tableau ci-après sont valables **dès le 1er janvier 2012 (modifications de prix réservées)**
- Les montants indiqués sont en **francs suisses (CHF)**, hors TVA
- Une légende explicative pour la facturation se trouve à la fin des tableaux

DOMAINE	Matériel	Espèce	Examen macroscopique	Examen bactériologique	Examen parasitologique	Examen histologique	Total maximum	Facture à
P A T H O L O G I E	cadavre	Autopsie : cadavre de moins de 10 kg	46.00	31.00	15.50	31.00	123.50	D/CAB
		Autopsie : cadavre de 10 à 49 kg	60.00	31.00	15.50	31.00	137.50	D/CAB
		Autopsie : cadavre de 50 à 100 kg	75.00	31.00	15.50	31.00	152.50	D/CAB
		Autopsie : cadavre de plus de 100 kg	150.00	31.00	15.50	31.00	227.50	D/CAB
	organe	Toutes espèces, 1 organe	31.00	31.00	15.50	31.00	108.50	D/CAB
		Toutes espèces, plusieurs organes	46.50	31.00	15.50	31.00	124.00	D/CAB

Les résultats des analyses macroscopiques considérés comme pertinents pour le traitement sont transmis immédiatement après l'autopsie par téléphone. Pour le résultat de l'examen histologique, il faut s'attendre à un résultat ferme dans les 10 jours ouvrables. Pour la bactériologie et la parasitologie, voir page suivante.

Lorsque plusieurs animaux d'un groupe ont péri et sont apportés pour autopsie, la première analyse est facturée au tarif ci-dessus; au cas où le diagnostic obtenu vaut la peine d'être conforté par l'examen des autres cadavres, seule une taxe d'incinération doublée d'une taxe administrative de CHF 10.00 est facturée pour ces autres cadavres.

DOMAINE	Analyse	Espèce	Total	Facture à	Délai
BACTERIOLOGIE / MYCOLOGIE	Frottis et cultures	toutes espèces	46.50	D	1-4 jours
	Laits mammites de 1 à 5 échantillons	bovins, caprins, ovins	15.50	D	1-3 jours
	Laits mammites plus de 5 échantillons	bovins, caprins, ovins	12.40	D	1-3 jours
	Laits mammites : dans le cadre d'assainissement de troupeau et après entente préalable avec le laboratoire (cf. 4.3, page 12)	bovins, caprins, ovins	9.00	D	1-3 jours
	Antibiogramme (laits mammites)	bovins, caprins, ovins	31.00	D	2-5 jours
	Antibiogramme*	toutes espèces	31.00	D/CAB	2-5 jours
	Avortement arrière-faix (avorton inclus sans sérologie)	toutes espèces	38.00	CAB/D	1-3 jours
	Charbons (anthrax, symptomatique)	bovins	54.25	CAB/D	2-5 jours
	Paratuberculose (Ziehl)	ruminants	20.15	CT/D	1-2 jours
	Campylobacter	toutes espèces	26.35	D/CAB	3-4 jours
	Listeria	toutes espèces	31.00	D/CAB	1-3 jours
	Chlamydia (Stamp)	oiseaux (psittacidés)	20.15	CAB/D	1-2 jours
	MCE (Taylorella equigenitalis)	équins (3 écouvillons)	62.00	D	5-8 jours
	Salmonelles : 1 à 5	toutes espèces	35.65	CAB/D	4-5 jours**
	Salmonelles : plus que 5	toutes espèces	26.35	CAB/D	4-5 jours**
	S. enteritidis et typhimurium (mat. fécales, traîneaux, pedisacs)	volailles	63.00	D	4-5 jours**
	Viande (bactériologie, subst. inhibitrices, pH)	bovins, porcins, ovins, caprins, équins	116.25	CT/D	2-3 jours
	Loque américaine (analyses officielles)	couvains	37.20	CT/D	1-3 jours
	Loque européenne (analyses officielles)	couvains	37.20	CT/D	1-3 jours
	PCR loque européenne	larves ou 12 g d'abeilles	80.00	D	1-7 jours
	Pneumonie enzootique du porc	poumons de porcs (3)	155.00	CAB/D	1-3 jours
	Pneumonie enzootique du porc	écouvillons nasaux (10)	232.50	CAB/D	1-3 jours
Mycologie à partir de croûtes et poils (blancophor et cultures)	toute espèce	37.20	D	1-2 (10-20) jours	

* les résultats des antibiogrammes sont communiqués au vétérinaire traitant uniquement

** pour la détermination du sérotype des souches isolées il faut compter au moins 5 jours ouvrables de plus

DOMAINE	Analyse	Espèce	Total	Facture à	Délai
P A R A S I T O L O G I E	Endoparasites (sédimentation – flottation)	toutes espèces sauf équins	26.35	D	1-2 jours
	Endoparasites (avec comptage McMaster)	équins	31.00	D	1-2 jours
	Larves de strongles pulmonaires (Baermann)	toutes espèces	21.70	D	1-2 jours
	Douves du foie (Benedek)	toutes espèces	15.50	D	1-2 jours
	Cryptosporidies	toutes espèces	24.80	D	1-2 jours
	Ectoparasites (KOH)	toutes espèces	26.35	D	1-2 jours
	Gale du mouton (KOH)	ovins	31.00	CAB/D	1-2 jours
	Trichines (digestion) 1 échantillon	sanglier, ours, ragondin	31.00	D	1-2 jours
	Trichines (digestion) échantillons suiv.	sanglier, ours, ragondin	15.50	D	1-2 jours
	Trichines (digestion, moins de 100 échantillons)	porcs	3.00	D	3 heures ouvrables
	Trichines (digestion)	porcs	2.50	D	6 heures ouvrables
	Trichines : 1 cheval	équins (prix par animal)	31.00	D	1 jour
	Trichines : 2 à 5 chevaux	équins (prix par animal)	15.50	D	1 jour
	Trichines : plus de 5 chevaux	équins (prix par animal)	10.00	D	1 jour
	Acariose des trachées (analyses officielles)	abeilles	37.20	CT/D	1-2 jours
	Varroase (analyses officielles)	abeilles	37.20	CT/D	1-2 jours

DOMAINE	Analyse	Espèce	Total	Facture à	Délai
SEROLOGIE	Brucellose bovine (ELISA)	bovins	18.60	CAB/D	1-2 jours*
	IBR-IPV (ELISA)	bovins	18.60	CAB/D	1-2 jours*
	Leucose bovine enzootique (ELISA)	bovins	18.60	CAB/D	1-2 jours*
	CAE - arthrite / encéphalite caprine (ELISA)	caprins	18.60	CAB/D	1-2 jours*
	Maedi / Visna (ELISA)	ovins	18.60	D	1-2 jours*
	Aujeszky (ELISA)	porcins	18.60	CAB/D	1-2 jours*
	Mycoplasmes (aggl. sur lame)	volailles	4.65	D	1-2 jours*
	BSE (ESB TeSeE®) demande officielle	bovins	58.90	CAB	1-2 jours*
SPECIALITES	BVD (campagne d'éradication) (ELISA + PCR)	bovins	**	D/CAB	max 5 j.
	BVD (morts nés, exposition, autres) (ELISA)	bovins	20.15	D/CAB	2-3 jours
	Subst. inhib. (test à 4 plaques)	muscle ou rein	35.65	CT/D	1-2 jours
	Diarrhée des veaux (E. coli K99, cryptosporidies, Rota- & Coronavirus)	matières fécales	51.15	D	2-3 jours
	Analyses forensiques	animaux domestiques et sauvages	selon entente	D	selon entente

* Sur demande téléphonique raccourcissement du délai possible.

** tarifs sur demande.

EXPLICATIONS DES SIGNES ET COMMENTAIRES	
D	à la charge du demandeur de l'analyse (mandant)
CAB	<p>à la charge de la Caisse d'Assurance du Bétail</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les animaux de rente (bovins, ovins, caprins, porcins) <i>et</i> • dans le cadre du dépistage des épizooties <u>à éradiquer ou à combattre</u> <i>et</i> • provenant du Canton de Vaud <i>et</i> • dont l'analyse est demandée par un Vétérinaire ou le Service vétérinaire cantonal <i>et</i> • non destinés à l'importation ou à l'exportation
CT	<p>A la charge du Canton de Vaud</p> <ul style="list-style-type: none"> • si provenant du Canton de Vaud • pour l'analyse de viande, si abattu dans un abattoir vaudois reconnu (contrôle officiel des viandes) • pour les animaux sauvages, selon entente préalable avec la direction de l'Institut.
SSP	A la charge du Service Sanitaire Porcin, si demandé par ce dernier.
Pour les analyses provenant d'autres cantons, le Service vétérinaire cantonal concerné décide de la prise en charge ou non des analyses.	
Excepté les analyses commandées par le canton de Vaud, toute analyse facturée au demandeur est majorée de la TVA à 8 %, notifiée sur la facture.	
Cette liste des tarifs correspond à l'offre d'analyses faites à l'Institut Galli-Valerio; concernant d'autres analyses, l'Institut se tient à disposition pour tout renseignement, après prise de contact préalable.	

5 Abréviations

BT	Bluetongue, maladie de la langue bleue, fièvre catarrhale du mouton
BVD	Diarrhée virale bovine
°C	Degré Celsius
CAB	Caisse d'assurance du bétail (du Canton de Vaud)
CHF	Francs suisses
cm	Centimètres
CT	Canton de Vaud
D	Demandeur d'analyse (mandant)
Dr méd. vét.	Docteur en médecine vétérinaire
Dr sci.	Docteur en sciences
ELISA	Enzyme linked immuno-sorbent assay (sérologie)
g	Gramme
kg	Kilogramme
LVET	Laboratoire du SCAV - Affaires vétérinaires (Institut Galli-Valerio)
MCE	Métrite contagieuse équine
ml	Millilitre
NaCl	Chlorure de sodium
OCV	Ordonnance (fédérale) sur le contrôle des viandes
PD	Privat docent
PP	Polypropylène
SSP	Service sanitaire porcin
SSPR	Service sanitaire petits ruminants
T.	Taylorella (equigenitalis), métrite contagieuse équine

NOTES